

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

n°2024.05.36

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Était absente représentée : Emilie CHOISMIN donne pouvoir à Chantal CHARPENTIER

Absents excusés : Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER,

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 22/05/2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Date d'affichage : 22/05/2024

Monsieur Philippe FERCOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : MODIFICATION DE L'AIDE AUX PARTICULIERS A L'ACHAT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023.11.66 du 28 novembre 2023 reconduisant la participation financière accordée aux propriétaires ou locataires d'une maison individuelle sur le territoire communal, sous la forme d'une subvention exceptionnelle, pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques à hauteur de 1 € le watt, plafonné à 600 €.

Toutefois, les prix ayant fortement baissé, soit 599€ les 600 W, et suite à l'avis rendu par les membres de la commission finances réunis le 16 mai 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'aide aux particuliers à l'achat de panneaux photovoltaïques « plug and play », en la limitant à 80 % du prix d'achat des panneaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances le 16 mai 2024,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- **De modifier l'aide aux particuliers à l'achat de panneaux photovoltaïques « plug and play » en la limitant à 80 % du prix d'achat des panneaux, plafonnée à 600 €, et ce à compter du 1^{er} juin 2024 ;**
- **D'approuver la modification du règlement d'attribution d'aide à l'acquisition de panneaux photovoltaïques ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement définissant l'objet, le montant et les conditions d'attribution de l'aide et toutes pièces afférentes.**

Longueil Sainte Marie, le 31 mai 2024

Le Maire,

S. BARTHELEMY

